



COMMUNE DE DOURGNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 7 avril 2025
N° 20250407DL18

Conseillers et Quorum

En exercice : 12

Présents : 10

Pouvoirs : 0

Date d'envoi de la convocation : 25/03/2025

Date d'affichage : 25/03/2025

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 – BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le 7 avril à 18h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
Mmes BOURDIN Danielle, TERRAL Patricia, M. COLLOT Adrien, Adjoints.
Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, LANDESSE Corinne, MONTAGNÉ Isabelle,
MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

Excusés : MM. BARTOLO Thibaud, BEILLARD Adrien

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Gisèle HERNANDEZ, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Quorum : Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

Mme Danielle BOURDIN, adjointe en charge des finances de la commune, demande au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation du résultat comptable de la section fonctionnement et la section investissement du budget de la commune, CFU 2024.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024,
Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

➤ **D'AFFECTER** les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	869 413.66 €	298 501.90 €
Résultat reporté (N-1)	- 195 528.21 €	217 623.87 €
Reprises sur provisions		
Résultat de clôture	673 885.45 €	516 125.77 €
Reste à réaliser (Dépenses)	- 703 365.11 €	
Reste à réaliser (Recettes)	55 435.54 €	
Besoin de financement	25 955.88 €	
Affectation au 1068	381 166.08 €	- 381 166.08 €
Report au 001 budget N+1	673 885.45 €	
Report au 002 budget N+1		134 959.69 €

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

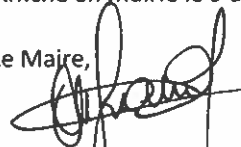
Le Secrétaire de séance,

GH.

Gisèle HERNANDEZ

Affiché en Mairie le 9 avril 2025

Le Maire,



Dominique COUGNAUD



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.